

Démarche	: Dénonciation de la convention "Permis à un euro par jour" entre l'Etat et un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière - Département de la Meuse
Organisme	: Unité Education Routière

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche s'adresse aux établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ne souhaitant plus être conventionnés par l'Etat dans le cadre du dispositif "Permis à un euro par jour".

L'école de conduite ou l'association labellisée peut dénoncer la convention à tout moment, avec un préavis de deux mois, à condition qu'elle retire immédiatement le logo de l'opération et qu'elle s'engage de manière expresse à mener à bien les formations en cours qui bénéficient d'un prêt «permis à un euro par jour».

Avertissement

Une demande doit être réalisée pour chaque établissement qui souhaite dénoncer une convention (une demande par agrément).

Renseignements relatifs au demandeur (titulaire de l'agrément)

Civilité
 Mme

M.

Nom de naissance

Prénom

Nom d'usage

Renseignements relatifs à l'établissement

Numéro d'agrément de l'établissement

Le numéro d'agrément est composé de la lettre "E" ou "I" suivie de 10 chiffres.

Raison sociale de l'établissement

Dénomination commerciale de l'établissement

SIREN/SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Adresse de l'établissement

Téléphone portable de l'établissement

Email de l'établissement

Résiliation de la garantie financière

Important

La demande de renonciation à la convention doit être conforme à son article 11 (validité de la convention).

L'école de conduite ou l'association labellisée peut dénoncer la convention à tout moment, avec un préavis de deux mois, à condition qu'elle retire immédiatement le logo de l'opération et qu'elle s'engage de manière expresse à mener à bien les formations en cours qui bénéficient d'un prêt «permis à un euro par jour».

Résiliation

Je dénonce la convention, relative au dispositif du "permis à un euro par jour", établit entre l'Etat et mon établissement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Dénonciation de la convention "Permis à un euro par jour" entre l'Etat et un établissement d'enseignement

En qualité d'exploitant de l'établissement, je m'engage :

- au retrait immédiat du logo de l'opération ;
- à mener à bien les formations en cours qui bénéficient d'un prêt «permis à un euro par jour».

Cochez la mention applicable

Oui

Non